



Succession parents en instance divorce

Par **Stay**, le **06/04/2015** à **13:03**

Bonjour,rnrnMon père est décédé alors que mon frère et moi étions adolescents. Mes parents étant en instance de divorce (divorce jamais prononcé), nous étions placés tous les deux avec ma mère. Mes parents n'avaient aucun bien commun et ma question concerne l'héritage du côté de mon père.rnNous sommes quatre enfants issus de l'union parentale. Mes frère et soeur aînées étaient majeur à l'époque. Je sais qu'ils ont renoncé à l'héritage qui leur était présenté à cause de créanciers derrière tout ça. A l'époque, on m'a dit que mon frère et moi mineurs devions attendre nos 18 ans pour faire valoir notre droit à l'héritage. Je n'ai aucun élément à recueillir auprès de mes proches car ils sont un peu perdus. Je ne sais pas si mon père avait fait un testament ou autre. Je n'ai jamais été contacté à ma majorité pour prendre position. rn- Pouvez-vous m'informer sur mes droits ?rn- Pouvez-vous me dire s'il existe une prescription concernant la revendication d'héritage ? (mon père est décédé il y a 19 ans)rn- Savez-vous si les créanciers sont en droit de nous mettre en demeure, dans le cas où il nous est possible de prendre l'héritage ?rnrnJe vous remercie vivement pour votre étude.

Par **moisse**, le **06/04/2015** à **18:29**

Bonsoir,rnSi vous aînés ont renoncé à l'héritage, qu'en est-il de votre mère ?

Par **Stay**, le **07/04/2015** à **10:16**

Ma mère a du renoncer également a l'héritage, enfin je pense.

Par **moisse**, le **07/04/2015** à **16:55**

Alors il est vraisemblable qu'elle a aussi demandé au juge des tutelles son accord pour que les enfants renoncent aussi à cet héritage.
Pas besoin d'être majeur pour hériter.

Par **Stay**, le **09/04/2015** à **12:00**

Merci pour vos réponses.

Par **Stay**, le **11/04/2015** à **08:03**

Si il y a eu un jugement par le juge des tutelles à l'époque, est-il possible d'en obtenir une copie aujourd'hui ?